



Objet : Courrier de rentrée

Chers Parents,

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une belle et sereine rentrée/année scolaire 2026-2027. Je profite de ce premier courrier pour vous transmettre de nombreuses informations. Celui-ci vous sera également envoyé aujourd'hui par mail. **Si vous ne l'avez pas reçu par mail, n'hésitez pas à me contacter (g.martin@saintepegge.be) afin que je vous ajoute au listing.** Vous recevrez également prochainement par mail le Projet éducatif – Projet pédagogique – Projet d'école – Règlement des études – Règlement d'ordre intérieur de notre établissement. Je vous demanderai de bien vouloir en prendre connaissance.

Tout au long de l'année, je favoriserai essentiellement une communication par mail.

- Horaire de la semaine :

Les horaires de cours sont harmonisés au sein de chaque école Sainte-Begge du fondamental.

- L'accueil du matin aura lieu entre 8h10 et 8h25.
- La rentrée quotidienne se fera entre 8h25 et 8h35. Toutes les matinées se termineront à 12h15, mercredi compris. Le repas se déroulera de 12h15 à 12h45.
- Les lundi, mardi et jeudi après-midi, les cours reprendront à 13h30 et se termineront à 15h30.
- Le vendredi après-midi, les cours reprendront à 13h30 et se termineront à 15h10.

- Garderie de la Toussaint :

Pendant le congé de Toussaint, l'accueil extra-scolaire sera ouvert du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2026. Les inscriptions débuteront le mardi 1^{er} septembre à partir de 9h. Les élèves des implantations de Sainte-Begge 4 sont prioritaires. Pour que l'inscription soit prise en compte, nous vous demandons que votre enfant soit inscrit toute la semaine et que la garderie soit payée dans les 8 jours de l'inscription (10€/jour). L'accueil se déroulera à Bonneville de 7h à 18h. Les inscriptions se feront auprès de Madame Hanelore au 0499/22.12.64.

- Horaires des cours de psychomotricité et d'éducation physique/natation :

A. Au sein des classes **maternelles**, les cours de **psychomotricité** seront enseignés par Mme Véronique.

- Bonneville : Classe de Mme Catherine (AC/M1) : Jeudi de 8h35 à 10h15
Classe de Mme Marie-Valentine (M2/M3) : Jeudi de 10h35 à 12h15
Classe de Mme Elodie (M1/M2) : Jeudi de 13h30 à 15h30
- Namêche : Classe de Mme Murielle (AC/M1) : Lundi de 10h35 à 12h15
Classe de Mme Dorothée (M2/M3) : Lundi de 13h30 à 15h30
- Thon : Classe de Mme Géraldine (AC/M1/M2/M3) : Lundi de 8h35 à 10h15

B. Pour les élèves de **primaire**, les cours **d'éducation physique et de natation à l'Andenne Arena** reprendront à partir du lundi 31 août. Du lundi 24 au vendredi 28 août, les cours d'éducation physique se dérouleront à l'école, au sein de chaque implantation.

Lundi après-midi	Natation	Professeurs		Education physique	Professeurs
Du 24/08/26 au 31/01/27	P3/P4 de Namèche	Mr Steve		P1/P2 de Namèche P5/P6 de Namèche	Mme Martine Mr Gilles
Du 01/02/27 au 02/07/27	P1/P2 de Namèche P5/P6 de Namèche	Mme Martine Mr Gilles		P3/P4 de Namèche	Mr Steve

Jeudi après-midi	Natation	Professeurs		Education physique	Professeurs
Du 24/08/26 au 31/01/27	P2 de Bonneville	Mr Steve		P1 de Bonneville	Mr Jérémy
Du 01/02/27 au 02/07/27	P1 de Bonneville	Mr Jérémy		P2 de Bonneville	Mr Steve

Vendredi PM	Natation	Professeurs		Education physique	Professeurs
Du 24/08/26 au 31/01/27	P5 de Thon P6 de Thon	Mr Gilles Mr Steve		P3 de Bonneville P4 de Bonneville	Mr Benjamin Mme Martine
Du 01/02/27 au 02/07/27	P3 de Bonneville P4 de Bonneville	Mr Benjamin Mme Martine		P5 de Thon P6 de Thon	Mr Gilles Mr Steve

Heure supplémentaire d'éducation physique en P5/P6

→ **P5/P6 de Namèche** : Semaine A – Vendredi de 8h35 à 10h15 – Mr Benjamin

→ **P5 de Thon** : Semaine A – Lundi de 8h35 à 10h15 – Mme Martine

→ **P6 de Thon** : Semaine B – Lundi de 8h35 à 10h15 – Mme Martine

- Repas :

A partir du lundi 31 août, des repas chauds seront à nouveau servis à l'école. Cette année, nous travaillerons avec le traiteur Eric Carpentier, basé à Sclayn, via la société Ekillibre. Les commandes/annulations des repas se feront exclusivement par vos soins via l'application ApSchool. Au niveau des prix, voici ceux qui devraient être demandés :

- Repas pour les élèves des classes maternelles (soupe, repas, dessert) : 4,07€
- Repas pour les élèves des classes primaires (soupe, repas, dessert) : 5,10€
- Soupe : 0,70€

Si vous avez la moindre question au sujet des repas, je vous invite à prendre contact avec notre secrétaire, Mme Valérie (v.paquay@saintebege.be ou 081/58.13.61).

- Estimation des frais scolaires obligatoires de l'année :

- Education physique/Natation pour les primaires : +/-19 x gym (19 x 4€) et +/-19 x natation (19 x 6,50€)
→ A titre d'exemple, pour aller à la piscine, le coût réel, qui est donc partiellement à charge du Pouvoir organisateur, est de 8,60 €/enfant pour Namèche (lundi), 10,30 €/enfant pour les P1/P2 de Bonneville (jeudi) et de 7,60 € pour les P3/P4 de Bonneville et les P5/P6 de Thon (vendredi).
- Journée sportive à l'Adeps de Jambes pour les primaires de Bonneville/Thon : +/- 20 euros
- Sorties culturelles et sportives (exposition, musée, etc.) : +/-25€ en fonction des projets.
- Classes « vertes ». Tarif variable (entre 100 et 300 euros) en fonction des classes/années et des séjours.

- « Gratuité » de la classe d'Accueil à la 5^e primaire :

Conformément à la circulaire 7134, chaque école reçoit des subsides afin de limiter les frais scolaires réclamés aux parents des élèves des années concernées. Ceux-ci sont utilisés pour l'achat de fournitures scolaires, pour des activités pédagogiques, etc. Pour les élèves des classes maternelles, nous pouvons vous réclamer certains types de frais (voir tableau ci-dessous) mais devons respecter un « plafond ».

Ces montants sont indexés chaque année. Pour l'année scolaire 2026-2027, ils se montent respectivement à 56,94 euros (excursions, etc.) et 126,54 euros pour les séjours pédagogiques avec nuitées. Pour les élèves de primaire, il n'y a pas de « plafond ». Voici un tableau synthétisant ce que l'école doit fournir aux élèves

de la classe d'Accueil à la 5^{ème} primaire, ce que l'école peut demander à tous les élèves/parents de l'école, ce que les parents doivent fournir et les frais possibles mais non obligatoires :

GRATUITÉ SCOLAIRE

Informations importantes pour les parents



Ce document résume les règles essentielles concernant les frais scolaires.

CE QUE L'ÉCOLE DOIT FOURNIR GRATUITEMENT



L'école doit fournir :

- un **journal de classe**
- tout le **matériel utilisé en classe** : cahiers, crayons, marqueurs, papier, ciseaux, matériel de bricolage...

Vous ne devez rien payer pour ce matériel.

FRAIS QUE L'ÉCOLE PEUT DEMANDER



L'école peut demander une participation uniquement pour :

- les **cours de natation** (entrée et déplacements compris)
- les **activités culturelles** ou **sportives** d'un jour (déplacements compris)
- les **séjours pédagogiques** avec nuitées (déplacements compris)

AUTRES FRAIS



Certains services peuvent être payants :

- le **temps de midi** et les **garderies**
- les **photos scolaires** peuvent être proposées, mais jamais imposées.

CE QUE LES PARENTS DOIVENT FOURNIR



Vous devez fournir :

- un **cartable**
- un **plumier** vide
- une **tenue de sport**
- si nécessaire : bottes et vêtements de pluie

L'école ne peut pas imposer de marque ou de magasin. Elle peut demander une couleur. Si un logo est exigé, l'école doit le fournir.

FRAIS POSSIBLES MAIS NON OBLIGATOIRES



L'école peut proposer, sans obligation :

- un achat groupé de **manuels** ou de **cahiers d'exercices** (avec ou sans abonnement numérique).
Si vous refusez, l'école doit fournir gratuitement le matériel nécessaire.
- des **activités non obligatoires**
- un **abonnement** à une revue

- Congés scolaires officiels et premières activités programmées :

Rentrée scolaire	Lundi 24 août
Petit-déjeuner offert au sein de chaque implantation	
Réunion d'information concernant des cours d'anglais via le Nelson College	Jeudi 27 août à 18h à Namêche (section primaire)
Réunion de rentrée - P5/P6 de Namêche	Lundi 31 août de 18h à 19h
Réunion de rentrée - P3/P4 de Namêche	Lundi 31 août de 19h à 20h
Réunion de rentrée - P1/P2 de Namêche	Jeudi 3 septembre de 18h à 19h
Réunion de rentrée – AC/M1/M2/M3 de Bonneville	Lundi 7 septembre à 19h
Réunion de rentrée – AC/M1/M2/M3/P5/P6 de Thon	Mardi 8 septembre à 20h
Photos de classe Thon	Mercredi 9 septembre
Photos de classe Bonneville	Jeudi 10 septembre
Réunion de rentrée – P1/P2/P3/P4 de Bonneville	Jeudi 10 septembre P1 à 19h et P2/P3/P4 à 19h30
Réunion de rentrée – P1/P2 de Namêche	Jeudi 10 septembre de 18h à 19h
Photos de classe Namêche	Vendredi 11 septembre
Réunion du comité de parents Namêche	Lundi 14 septembre à 20h
Conseil de participation	Lundi 21 septembre à 20h à Namêche
Journée pédagogique 1	Jeudi 15 octobre
Journée pédagogique 2	Vendredi 16 octobre
Congé de Toussaint	Du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre

Fête des défunts	Lundi 2 novembre
Jour de l'Armistice (1918)	Mercredi 11 novembre
1 ^{er} bulletin	Semaine du lundi 16 novembre
Journée pédagogique 3	Mardi 1^{er} décembre
Réunion du comité de parents Namèche	Mardi 8 décembre à 20h
Marché/Concert de Noël Namèche	Mercredi 16 décembre dès 18h
Marché de Noël Bonneville	Jeudi 17 décembre après dès 15h30
Congé de Noël - d'hiver	Du lundi 21 décembre au vendredi 1^{er} janvier
Mardi gras	Mardi 9 février
Souper d'école Bonneville/Thon	Vendredi 12 février à Andenne
Souper d'école Namèche	Samedi 13 février à Andenne
Journée pédagogique P5/P6 UNIQUEMENT Cours suspendus	Jeudi 18 février
Congé de Carnaval – de détente	Du lundi 22 février au vendredi 5 mars
2 ^{ème} bulletin	Semaine du lundi 15 mars
Festival du livre Namèche	Du lundi 15 mars au vendredi 26 mars
Journée sportive au centre de l'ADEPS à Jambes P1 → P6 de Bonneville et de Thon	Mardi 23 mars
Exposition du festival du livre Namèche	Jeudi 25 mars 15h30 à 18h00
Lundi de Pâques	Lundi 29 mars
Festival du livre Bonneville	Du lundi 5 avril au vendredi 16 avril
Animations « Premiers secours » P6 de Thon	Lundi 5 avril (toute la journée)
Animations « Premiers secours » P6 de Thon	Lundi 12 avril (toute la journée)
Réunion du comité de parents Namèche	Mardi 13 avril à 20h
Exposition du festival du livre Bonneville	Jeudi 15 avril de 15h30 à 18h00
Séjour à Londres - P5/P6 de Namèche	Du mardi 20 au vendredi 23 avril
Congé de Pâques – de printemps	Du lundi 26 avril au vendredi 7 mai
Jeudi de l'Ascension	Jeudi 6 mai
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai
Fancy-fair Namèche	Samedi 22 mai
Fancy-fair Bonneville - Thon	Dimanche 23 mai
3 ^{ème} bulletin	Semaine du lundi 28 juin
Marche parrainée AC→P2 de Bonneville	Mardi 29 juin
Journée vélo P3/P4 de Bonneville P5/P6 de Thon et de Namèche	Mardi 29 juin
Drink de fin d'année offert aux parents Bonneville - Thon	Mardi 29 juin de 15h30 à 17h à Bonneville
Remise des CEB à Namèche P6 de Thon et de Namèche	Mercredi 30 juin à 19h
Fin des cours Accueil extra-scolaire gratuit à Bonneville et à Namèche de 12h15 à 16h max.	Vendredi 2 juillet à 12h15
Vacances d'été	Lundi 5 juillet

Je vous prie d'agréer, chers Parents, mes salutations distinguées et reste à votre entière disposition pour toute question éventuelle de votre part.

Guillaume MARTIN – Directeur - 081/58.13.61 - g.martin@saintebege.be